



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط

PROGRAMME DES JEUNES DÉLÉGUÉS DE L'UPM POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

INTÉGRER LES VOIX DES JEUNES
DANS LES POLITIQUES RÉGIONALES

FAQ

(2025–2026)

1. QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DES JEUNES DÉLÉGUÉS DE L'UPM POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT ?

Le Programme des Jeunes Délégués de l'UpM pour l'Énergie et le Climat est une initiative de l'Union pour la Méditerranée (UpM) visant à autonomiser les jeunes leaders âgés de 20 à 30 ans de la région euro-méditerranéenne. Le programme offre un renforcement des capacités, un développement du leadership et un engagement structuré dans les processus régionaux de gouvernance du climat et de l'énergie.

2. QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE ?

Les candidats admissibles doivent :

- Être âgé de 20 à 30 ans au moment de la candidature.
- Avoir la nationalité d'un État membre de l'UpM.
- Avoir une expérience académique, professionnelle ou bénévole liée à l'action climatique, à l'énergie, à la durabilité ou à des domaines connexes.
- Faire preuve d'une forte motivation et d'un fort engagement à contribuer à la coopération régionale et au développement durable.
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais (la langue de travail du programme).

3. COMMENT PUIS-JE POSTULER ?

Les candidats doivent remplir le formulaire de demande en ligne, en fournissant :

- Informations personnelles et professionnelles,
- Liens vers trois documents requis (déclaration d'intention, CV et idée de projet/initiative),
- Un lien vers une copie scannée de leur passeport.

Tous les documents doivent être téléchargés sur une plateforme de stockage en nuage (Google Drive, Dropbox, OneDrive) et partagés via des liens publics accessibles sans mot de passe.

4. QUELS DOCUMENTS DOIS-JE SOUMETTRE ?

Vous devez soumettre :

- Une **déclaration d'intention** expliquant votre motivation à rejoindre le programme (maximum 1 page).
- Votre **curriculum vitae (CV)** (maximum 2 pages).
- Une **brève proposition** d'une idée ou d'une initiative innovante liée à l'action climatique ou à l'énergie dans la région méditerranéenne (maximum 1 page).
- Une **copie scannée de votre passeport** (page photo).

5. Y'A-T-IL UNE COMPENSATION FINANCIÈRE OU UN CONTRAT DE PARTICIPATION ?

Il s'agit d'un programme volontaire et non rémunéré. Les délégués ne seront pas considérés comme des membres du personnel de l'UpM et ne recevront pas de compensation financière. Le programme met l'accent sur le renforcement des capacités, les compétences en leadership et les possibilités de réseautage.

6. QUELLE EST LA DURÉE DU PROGRAMME ?

Le programme s'étend **sur une durée d'un an** (de juin 2025 à juin 2026), suivant les cycles opérationnels et politiques de l'UpM. On s'attend à ce que les délégués restent engagés tout au long de cette période.

7. QUELLES SONT LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROGRAMME ?

Les délégués participeront à :

- Ateliers de formation virtuels (mensuels),
- Les événements régionaux de l'UpM (par exemple, Energy & Climate Business Forum, Green Week, COP30 Mediterranean Pavilion),
- Discussions politiques et activités menées par des jeunes,
- Co-création d'initiatives et de résultats régionaux (par exemple, livre blanc sur les politiques).

Ils bénéficieront également du mentorat du personnel de la Division Énergie et Action Climat de l'UpM.

8. QUEL EST LE NIVEAU D'ENGAGEMENT ATTENDU ?

Les délégués doivent être disponibles pour :

- 2 à 4 heures par mois pour les réunions virtuelles, les formations et le travail entre pairs,
- Participation à certains événements clés de l'UpM (physiques ou virtuels selon les possibilités),
- Contribution aux documents de politique, aux activités sur les médias sociaux et aux tâches de sensibilisation, comme convenu avec les coordonnateurs de programme.

9. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT SERONT-ILS COUVERTS SI JE SUIS INVITÉ À ASSISTER À UN ÉVÉNEMENT ?

La participation est principalement virtuelle. Pour les événements nécessitant une présence en personne (par exemple, la COP30 ou les grands forums), l'UpM évaluera les possibilités d'une aide partielle ou totale aux déplacements, en fonction des ressources et des dispositions prises pour l'événement. De plus amples informations seront fournies le cas échéant.

10. COMMENT LES DÉLÉGUÉS SERONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

Le processus de sélection comprend :

- Examen des candidatures par un comité de sélection composé de membres du personnel de la Division de l'énergie et de l'action climatique-UpM, de partenaires régionaux et de conseillers jeunesse.
- Évaluation basée sur la créativité, le mérite technique, la représentation régionale et l'équilibre entre les sexes.
- Les candidats présélectionnés seront invités à un court entretien virtuel.
- Les sélections finales seront annoncées d'ici la fin du mois de mai 2025.

11. QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE J'AI TERMINÉ LE PROGRAMME ?

Les délégués :

- Recevez un certificat de participation délivré par la Division de l'énergie et de l'action pour le climat de l'UpM.
- Rejoignez le réseau des jeunes anciens pour l'énergie et l'action climatique pour de futures opportunités.
- Être pris en considération pour une collaboration volontaire continue avec l'UpM et les plateformes partenaires sur des initiatives menées par des jeunes.

12. À QUI PUIS-JE M'ADRESSER SI J'AI D'AUTRES QUESTIONS ?

Pour toute demande supplémentaire, veuillez contacter la Division de l'énergie et de l'action pour le climat de l'Union pour la Méditerranée à l'adresse suivante :
climate@ufmsecretariat.org



ufmsecretariat.org



Palau de Pedralbes | Pere Duran Farell, 11
Barcelona, Spain - 08034
Phone: 00 34 93 521 4100 | Fax: 00 34 93 521 4102

